

Groupe de travail : **Transports régionaux et horaires**

Contact : tobias.imobersteg@citrap-vaud.ch

Objet : **Prise de position officielle de la citrap-vaud sur l'horaire 2019**

Lausanne, le 17 juin 2018

Dans le cadre de la consultation sur le projet d'horaire 2019, le Groupe de Travail Transports Régionaux et Horaires (GT TRH) de la citrap-vaud demande les améliorations suivantes.

### **Cadre 150 : Réduction de l'offre de transport le dimanche entre Coppet et Genève**

Sur la ligne Coppet – Lancy-Pont-Rouge, la cadence du RER serait à 60' le dimanche, soit l'équivalent du 1/4 de l'offre en semaine. Ce n'est pas cohérent avec la demande en trafic de loisir le weekend. La citrap-vaud demande une offre minimale cadencée à 30' sur cette ligne.

### **Cadre 111 : Qualité insuffisante des correspondances à Puidoux-Chexbres et Vevey**

L'horaire de la S7 introduit en décembre 2017 déplaît aux pendulaires. Les trajets de/pour Lausanne (+7 min) et Genève (+14 min) sont significativement plus longs qu'avant. Et le weekend, il n'y a aucune correspondance à Puidoux-Chexbres. En plus d'être plus long, le trajet via Vevey est plus cher. Dans la réponse à la consultation en octobre 2017, les CFF expliquent « *qu'un plus grand nombre de clients prennent les correspondances à Vevey* ». La citrap-vaud n'est pas de cet avis et demande à ce que le changement de train de/pour Lausanne se fasse prioritairement à Puidoux-Chexbres, et non à Vevey. Elle souhaite également obtenir une réponse mieux argumentée et chiffrée si aucune amélioration n'est entreprise.

### **Cadre 251 : Fermeture de la ligne Moudon-Palézieux du 23 mai au 15 septembre 2019**

La citrap-vaud souhaite qu'un service de bus de remplacement efficace soit mis en place sous forme de bus directs Moudon-Epalinges et Moudon-Palézieux en plus du maintien de la desserte de la gare d'Ecublens-Rue.

### **Cadre 100 : Absence d'un horaire cadencé en gare de Bex**

La gare de Bex, nœud ferroviaire, ne dispose pas d'un horaire cadencé. À certaines heures de la journée, il n'y a aucun train pendant plus de 60' (!) La citrap-vaud pense que cela n'est pas soutenable, d'autant plus pour un nœud de cette envergure. Elle demande un horaire cadencé toute la journée.

### **Ligne 10.060 Lausanne – Froideville : Offres du soir et du dimanche**

Les fréquences proposées à 90' ne sont pas en adéquation avec la demande sur cette ligne (un million de voyageurs par an). Pour la citrap-vaud, une offre minimale à 60', à l'image de la ligne n°60, s'impose.

### **Cadre 200 : Dernier train de Lausanne en direction de Vallorbe (S2)**

Afin d'assurer la correspondance avec les trains en provenance du reste de la Suisse, la

citrap-vaud demande de faire partir le dernier train à 0h27 au départ de Lausanne (au lieu de 0h01 actuellement).

Le GT TRH de la citrap-vaud profite de faire aussi les propositions suivantes

### **Horaire du soir après 20h**

La citrap-vaud constate que dès 20h tous les soirs, l'offre de transport diminuera sur l'arc lémanique. Elle comprend que cette mesure est due au chantier Léman 2030. Elle rejoint néanmoins l'avis du Conseil d'État vaudois et demande à ce que la diminution de l'offre après 20h soit justifiée en détail et appliquée uniquement si absolument nécessaire pour tenir le calendrier de réalisation de Léman 2030.

Les conséquences de ce « concept soirée » ont été compris ainsi par la citrap-vaud :

- Des temps de parcours plus longs
- Des trains non-adaptés au trafic grandes lignes (en particulier en 1<sup>ère</sup> classe)
- Des RE sans personnel accompagnant (problème de sécurité et de resquille)

Par ailleurs, la citrap-vaud est inquiète concernant la qualité de l'information qui sera apportée aux passagers le soir après 20h. Comment les CFF ont-ils l'intention d'informer et de guider les voyageurs après 20h ? Afin de minimiser les inconvénients, il faut que les correspondances en gare de Lausanne soient quai à quai.

### **Cadre 100 : Rames à deux étages**

Concernant la mise en service des rames à deux étages jusqu'à Saint-Maurice, la citrap-vaud souhaite que le public soit informé dès que possible du calendrier prévu.

### **Cadre 100 : RE supplémentaire aux heures de pointe**

La rame du RE supplémentaire aux heures de pointe entre Saint-Maurice et Lausanne est trop courte alors qu'elle est régulièrement bondée. La citrap-vaud demande plus d'espace pour les voyageurs dans le RE supplémentaire.

### **Cadre 111 : Prolongation toute la semaine vers Palézieux**

La citrap-vaud suggère de réfléchir à une extension de l'horaire actuel du weekend à toute la semaine, avec prolongation de la S7 jusqu'à Palézieux, à condition bien sûr que la correspondance de/vers Lausanne soit assurée de manière efficace en gare de Puidoux-Chexbres.

### **Dernière correspondance du soir sur le réseau régional**

Contrairement aux grandes lignes, où du personnel est présent dans le train, il n'y a pas de possibilité pour les voyageurs de demander un taxi lorsque la dernière correspondance du train régional n'est pas assurée. Les compagnies de transport devraient faire un effort supplémentaire afin de garantir la correspondance du dernier train le soir. Exemple : la dernière correspondance le soir à Renens pour un trajet entre Morges et Cossonay-Penthalaz n'est pas toujours assurée. La citrap-vaud constate une gestion insuffisante du temps nécessaire pour le changement de quai en fonction de la mobilité (réduite) de certains voyageurs à Renens. La citrap-vaud demande le développement d'un concept « dernière correspondance du soir » pour le trafic régional afin que le transport soit garanti dans tous les cas.

### **Information des voyageurs lorsque la correspondance a moins de 5 minutes de retard**

La citrap-vaud salue le fait que les correspondances attendent les trains en retard. Mais la citrap-vaud souhaite que les passagers soient informés du fait que la correspondance attend, même

lorsqu'il s'agit de moins de 5 minutes de retard. De nombreux passagers sont inutilement stressés, alors même qu'ils pourraient se déplacer à un pas normal pour attraper leur correspondance. Cette problématique concerne particulièrement les voyageurs empruntant les trains et les bus régionaux.